

REGLEMENT CONCOURS PHOTO

Vous habitez le quartier de la cité 8 de Vendin-le-Vieil, Lens, Loison-sous-Lens et de la Grande Résidence de Lens, l'équipe du Conseil Citoyen « **Nos Quartiers Cités 8 des Hauts de Lens** » vous propose de photographier votre quartier.

Aigüisez votre regard et flânez dans votre cité à la recherche du détail qui fera que votre photo sera retenue.

Ayant pour thème « **Ton regard sur ta cité** », ce concours est organisé du 01/05/2018 au 31/08/2018 inclus.

Comment participer ?

Les participants devront envoyer 2 photos au plus tard le 01/09/2018, à l'adresse suivante :

(conseil.citoyen.cite8hdl@gmail.com)

Le nom du fichier photo devra être sous la forme :

« Nom – Prénom » –

« JPG » ou « GIF » ou « PNG »

Le sujet de l'email sera sous la forme «concours photo- nom, prénom»

Le corps de l'email comprendra :

- la date et le lieu de naissance,
- la date et le lieu de la prise de vue,
- l'adresse postale et le n° de téléphone du participant,
- le mail du participant.

Critères de sélection

Les photographies seront évaluées sur leur valeur technique et artistique par le jury en respectant le thème du concours.

Spécificité des photographies

Les clichés envoyés devront être libre de droit. Si la photographie représente d'autres personnes (adultes ou enfants), le participant devra avoir obtenu l'autorisation de cette personne ou des parents de l'enfant.

En s'inscrivant au concours, chaque participant accepte que sa photographie puisse être utilisée pour l'exposition qui aura lieu lors de la remise des prix. (Définir une date et un lieu).

Composition du jury

Le jury sera composé à parité égale d'hommes et de femmes avec des âges différents.

Le souhait de l'association est de le constituer :

- D'un photographe professionnel
- De personnes issues de clubs photo de la circonscription
- De membres de notre Conseil Citoyens
- D'élus à la culture et/ou d'urbanisme des 3 villes
- De représentants de l'état
- De membres de Conseils Municipaux Jeunes

Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation totale du présent règlement.

Réserve

L'organisateur ne saurait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent concours devrait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement. Sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée.

L'organisateur se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Prix

Le gagnant retirera son lot le jour de la remise des prix.

(Présence indispensable, en cas d'absence, le lot sera offert au suivant.)

BULLETIN DE PARTICIPATION

NOM : PRENOM :

AGE :

ADRESSE :

.....

Lu (e) et accepte (e) les conditions du règlement ci-dessus

SIGNATURE

VOTRE SIGNATURE IMPLIQUE L'ACCEPTATION TOTALE DU PRESENT REGLEMENT.

LE DROIT A L'IMAGE

Le droit à l'image découle de l'article 9 du code civil et se définit par la jurisprudence, laquelle considère que « toute personne a, sur son image et sur l'utilisation qui en est faite, un droit exclusif et peut s'opposer à sa diffusion sans autorisation », « chacun a le droit au respect de sa vie privée. Les juges peuvent, sans préjudice de la réparation du dommage subi, prescrire toutes mesures, telles que séquestre, saisie et autres, propres à empêcher ou faire cesser une atteinte à l'intimité de la vie privée : ces mesures peuvent, s'il y a urgence, être ordonnées en référé. »

LE DROIT COMMUN

CE QUE DIT LA LOI

Toute photo d'une personne doit faire l'objet d'une autorisation écrite de prise de vue et de diffusion.

Pour les personnes mineures, l'autorisation de prise de vue et de diffusion est délivrée par l'autorité parentale.

L'autorisation de prises de vue et de diffusion doit préciser la finalité, la date, le lieu, le support utilisé, la durée prévisionnelle de conservation, l'identité du responsable de la détention.

Comment joindre les membres du Conseil Citoyen

LENS / Mme Blandine BUQUET
N° de Téléphone 07/62/49/94/26
blandinebuquet@gmail.com

VENDIN LE VIEIL / Mr Michel CAUET
N° de Téléphone 06/81/53/10/85
Email michel.cauet@wanadoo.fr

LOISON SOUS LENS / Mr Benoît DEBREU
N° de Téléphone 06/84/15/10/40
Email benoît.debreu@wanadoo.fr

